ARRÊTÉ n° 2025/05/1048

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction du CTM

D-2505-002984

Objet : Retrait de l'arrêté n°2025/05/1084 du 13/05/25

Travaux d'électricité (déconnexion câble électrique)

ENTREPRISE IGE

Lieu : **Place Gambetta, rue de la Brèche – « Tour de l'Horloge »**

ARRÊTÉ

Le maire pour la commune de Vauvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L2212-2, L2213-2 et L2212-5,

VU le Code de la Route dans ses articles R417-10 et R411-8,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 28 juillet 1992,

VU l'arrêté préfectoral n°30-2019.09.24-002 en date du 24/09/19 portant agrément de la fourrière SAS LANGUEDOC POIDS LOURDS & Cie – 1235 Allée Saint Pierre – 34970 LATTES,

VU l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée,

VU le décret n°91-1147 du 14 octobre 1991,

VU la délibération n°2023/05/066 en date du 15/05/23 du conseil municipal portant attribution de la délégation de service public de la fourrière automobile de Vauvert à la SAS LANGUEDOC POIDS LOURDS & Cie – 1235 Allée Saint Pierre – 34970 LATTES,

VU l'arrêté en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifiée,

VU le Règlement communal de voirie du 16 décembre 1986,

VU la délibération n°2017/01/010 en date du 30/01/2017 du conseil municipal relative à la création d'une redevance pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public communal ou non communal situé dans l'agglomération par une personne privée à l'occasion de travaux,

VU la délibération n°2019/02/026 en date du 01/03/19 du conseil municipal relatif aux tarifs des indemnités pour occupation sans titre du domaine public en nature et voie ou d'accessoire de la voirie,

VU l'arrêté municipal n°2024/06/0843 en date du 6 juin 2024, portant modification du sens de circulation sur la commune de Vauvert,

VU la déclaration préalable n°03034124V0189 accordée le 16/09/24,

VU l'avis de la Direction du Centre Technique Municipal,

CONSIDERANT la requête en date du 05/05/25 par laquelle l'entreprise IGE – 291 chemin de Fontample – 30900 NIMES sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal afin d'effectuer des travaux d'électricité sur la Tour de l'Horloge, place Gambetta,

CONSIDERANT la requête en date du 14/05/25 par laquelle l'entreprise IGE a demandé l'annulation de l'arrêté car l'ensemble des conditions techniques n'étaient pas réunies,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°2025/05/1084 du 13/05/25 est retiré.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, veillera à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 21 MAI 2025
pour le maire

l'adjointe déléguée à la voirie

MAIRIE de VAUVERT GARD

Annick CHOPARD

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le*
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*..21.MAI.2025.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier